L'inscription des pigeons le dimanche 20 mai, de 4 à 6 h. 1/2 du soir.

— *Fédération Roubaisienne.* — Dimanche 20 mai, concours de Clermont. 125 fr. en 15 prix d'honneur donné au siége de l'*Eclaireur*, place de Croix à Croix. Mise en panier le samedi 19, de 3 à 6 heures. Délégués à 5 1/2 chez M. Duthoit à l'Epeule.

Lundi de la Pentecôte, 21 mai. Concours de Chantilly. Vitesse propre dans un carré de 16 k. sur 10. Constatation pour toutes les montres et constateurs à la demi-minute, 250 francs en 35 prix d'honneur. Mise 1 fr. 50 par pigeon donné au siége de l'*Epervier* chez M. Robayes, rue Watt, pris le siége Fédéral à l'Epeule (derrière Saint-Sépulcre). Messieurs les amateurs sont priés de faire inscrire leurs pigeons de bonne heure afin d'éviter l'encombrement. Mise en panier le dimanche 20 courant de 2 à 7 heures après-midi. — Prochainement détail des concours de Chantilly (jour de l'Ascension et Longueau 13 courant.

RÉUNIONS ET CONVOCATIONS

La société chorale la *Lyre Roubaisienne* prie ses membres d'assister à la répétition de samedi prochain pour se préparer au festival d'Armentières qui a lieu dimanche prochain.

Wattrelos. — Un tisserand, habitant le hameau de Saint-Liévin, à Wattrelos, Louis Quique, avait quitté sa maison, vendredi matin, comme de coutume, pour se rendre à son travail, à Roubaix.

Le soir il n'est pas revenu, et l'on se perdait en conjectures sur sa disparition, quand, mardi matin, on retira son cadavre du canal, sur le territoire d'Estaimpuis.

Triste coïncidence : le frère de Louis Quique s'est tué accidentellement, il y a deux ans, en tombant d'une voiture, et sa mère était morte de chagrin à la suite de ce pénible accident.

Deux années pénibles. — Saint-Martin-des-Besaces (Calvados), le 16 mai 1887. — Depuis deux ans, je souffrais horriblement d'une gastrite, je ne pouvais plus manger. Après avoir pris une boîte de Pilules Suisses à 1 fr. 50, ma gastrite a disparu. A M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, à Paris. Théoph. Duval. Signature légalisée. 17097d

LETTRES MORTUAIRES & D'OBITS

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — AVIS GRATUIT dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition,) et dans le *Petit Journal de Roubaix*.

TOURCOING

Les élèves de l'Institution libre du Sacré-Cœur ont fait, jeudi matin, leur pèlerinage annuel au sanctuaire de N.-D. de la Marlière.

Un accident s'est produit mardi soir, dans une maison en construction, rue Ste-Germaine. Un ouvrier maçon, Ivon Vanvanberghe, au service de M. Masquillier, était occupé à placer le coffre d'un puits, quand la charpente, en descendant trop rapidement, l'a atteint et blessé au bas-ventre.

Le blessé a été transporté à son domicile à la Croix-Rouge.

Accident d'usine. — Hier, vers 6 h. du soir, J.-B. Leplat, ouvrier cardeur, chez M. Leman-Salembier, rue du Haze, a eu le poignet gauche pris dans l'intermédiaire du *Roule-ta-bosse* d'une carde.

Le poignet a été broyé et à peu près détaché du bras; l'amputation devra probablement être pratiquée.

Après un premier pansement le blessé a été transporté à l'Hôtel-Dieu.

Des maraudeurs ont pénétré, dans la nuit de mercredi à jeudi, chez Mme Ve Holsert, ménagère, rue de la Belle-Vue, n° 91, et ont dévalisé le poulaillier qui renfermait un coq et quatre poules.

Une basse-cour industrielle. — Nous lisons sous cette rubrique, dans l'*Indépendant Rémois* :

« Pour procurer à nos concitoyens du lait pur, dont la provenance soit certaine, on l'expédie de Rilly-la-Montagne dans des « laitières » en porcelaine, attrayantes par leur aspect coquet, et garanti de tout mélange parce qu'elles sont délivrées scellées, au consommateur.

» Combien de fois n'avons-nous pas entendu dire par les mères de famille, par les valétudinaires, ou seulement par les gourmets : Ah ! si nous pouvions avoir des œufs frais authentiques !

» Eh bien, le problème est résolu. Les fils de M. J. Lamy, un négociant en laines retiré, bien connu sur la place, vient de créer, aidé de ses fils, une basse-cour industrielle modèle, pour la production des œufs.

» Ces messieurs ont fondé à Bellevue, près Aubenton, dans le département de l'Aisne, un vaste établissement qui se compose de :

» Couvoir. — Composé de couveuses artificielles, pouvant couver 1,300 œufs à la fois ;

» Six grands parcs d'élevage établis sur 3,000 mètres carrés ;

» Six grands parcs intermédiaires d'une dimension semblable dans lequels passent les poussins au sortir de l'élevage ;

» Huit parcs de reproducteurs d'élite des races de Houdan, Bresse, Campine, Cochinchine, Hambourg, etc. Ces huit parcs sont établis sur 350 mètres carrés ;

» Enfin la *basse-cour*, de production proprement dite, comprend trois poulaillers gigantesques abritant chacun 400 poules et bâtis sur 15,000 mètres superficiels.

» Ce sont ces 1,200 poules qui sont chargées de fournir des *œufs du jour* qui seront expédiés à Reims quotidiennement par grande vitesse.

» Chaque œuf portera son estampille et la date de la ponte. De sorte que, même les dépositaires, ne pourront pas vendre des œufs de l'avant-veille pour ceux du jour même. Le consommateur aura sur chaque œuf le certificat de ponte, sa provenance et sa date. »

Marcq-en-Barœul. — Un carreau d'une valeur de 5 francs a été brisé hier chez M. Lesaffre, distillateur. La gendarmerie de Tourcoing procède à une enquête, mais les auteurs sont jusqu'à présent inconnus.

LILLE

Le congrès ouvrier organisé en vue des modifications à apporter à la loi sur les prud'hommes aura lieu les dimanche et lundi 20 et 21 mai.

Le congrès s'ouvrira rue de la Vieille-Comédie, 25, dimanche, à dix heures du matin. — Vérification des pouvoirs. — Nomination des commissions.

Le même jour, à trois heures, réunion des commissions.

Lundi, à neuf heures du matin, discussion des rapports.

A cinq heures, salle du Conservatoire, réunion publique. Lecture des résolutions.

Un incendie rue Notre-Dame. — Un incendie s'est déclaré, cette nuit à 1 h. 1/4, au n° 36 de la rue Gambetta, dans un estaminet ayant pour enseigne : *Au Retour du Tonkin*.

Le feu a pris naissance dans la cuisine et s'est propagé rapidement dans l'escalier de la maison.

Le feu s'est communiqué aux deux maisons où les locataires se sont empressés de se retirer.

Les pompiers n'ont pas tardé à arriver sur les lieux et ont pu se rendre maître de l'incendie. Aucun accident à signaler. Les dégâts sont assez importants.

SPORT

CONCOURS HIPPIQUE DE LILLE

3e journée. — Mercredi.

Grâce à une formidable averse arrivée vers trois heures de l'après-dîner, les tribunes du concours étaient bien peu garnis et le terrain était tellement détrempé que les épreuves s'en sont ressenties.

A midi et demie a commencé l'examen des chevaux attelés seuls.

Nous avons remarqué quelques modèles assez beaux et nous donnons plus loin la liste des récompenses. Nous nous étonnons seulement qu'*Imperator*, cheval bai-brun appartenant à M. Emile Scrive, n'ait pas été mieux placé par le jury.

A 3 heures et demie, ont eu lieu les courses au trot monté pour poulains et pouliches de trois ans. Le lot était bien médiocre ; seuls *Hélice*, à M. Boulnais ; *Rubis*, à M. Godart et *Marquis*, à M. Pelletier, méritent une mention spéciale.

Les courses de galop, prix des Ecoles, n'ont réuni que six partants. *Rosine* à M. Grardel et *Favori*, à M. Senet, ont effectué un excellent parcours.

Le jury a décerné les prix dans l'ordre suivant :

Chevaux attelés seuls. — 1er prix : *Franck II*, cheval bai brun à M. le duc de Visenze. Haras de Coulaincourt.

2e prix : *Houlette*, jument baie clair à M. Boulnois de Granvillers.

3e prix : *Halloye II*, cheval bai clair à M. Dupuis à Saint-Maur. — 4e prix : *Frontin*, cheval bai clair à M. Delattre de Ramburelles.

5e prix : *Gourdin*, cheval bai à M. Boulnois de Grandvilliers. — 6e prix : *Marquise*, jument alezane à M. Berger, à Hermilly. — 7e prix : *Magicien*, cheval bai clair à M. Alfred Gouvion, à Saulzoir. — 8e prix : *Suzette*, jument baie à M. Herminet, de Voulpain.

9e prix, *Ministre*, cheval bai à M. Delebarre à Fives-Lille; 10e prix : *Pistolet*, cheval bai brun à M. D'Hardivilliers d'Abancourt. — 11e prix : *Vivois*, cheval bai clair à M. Désiez à Boulogne-sur-Mer. — 12e prix : *Impérator* à M. Emile Scrive à Lille.

Flots de rubans : *Saïda*, jument gris fer à M. E. Rattel à Leulenghen. — *Venus*, jument baie brun à M. Delebarre à Fives-Lille. — *Rigollot*, cheval bai à M. Ghestem à Verlinghen. — *Conquérant*, cheval bai marron à M. Jules Tibunan à Cambrai. — *Rigola*, cheval bai à M. D'Hardivilliers d'Abancourt. — *Minerve*, jument baie brun à M. Georges Delebarre à Fives-Lille. — *Mi-Carême*, jument baie foncée à M. Bailly, à Mondrepuis. — *Favori*, cheval cerise à M. Gustave Gauville à Bouchain.

Aujourd'hui, jeudi, à midi et demie, grande course de bagues.

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du mercredi 16 mai 1888

Présidence de M. PARENTY

Outrages aux magistrats. — Un individu nommé Théophile Hennion, de Roubaix, venait d'être condamné à trois mois de prison pour interdiction de séjour quand tout-à-coup il interpella les honorables magistrats de telle façon que le tribunal lui infligea deux ans de prison pour outrages.

Mendicité et ivresse. — Louis Cognez, est condamné à 8 jours de prison et 5 francs d'amende pour mendicité et ivresse à Roubaix. Léopold Devos, de Tourcoing, est condamné pour les mêmes délits à 15 jours.

Outrages aux agents. — Le 7 mai dernier Joseph Souris a outragé et violemment frappé l'agent Denis, de Roubaix. Le tribunal condamne l'auteur de ces délits à 3 mois d'emprisonnement. MAITRE CARRÉ.

PETITE CORRESPONDANCE

M. L. A. B. — Adressez votre demande à M. le ministre de la justice, en citant vos états de service.

R. D. F. lecteur assidu. — 1° Procurez-vous l'acte de naissance de votre père et le vôtre:
2° 17 octobre 1797 au 30 avril 1814.

COUR D'ASSISES DU NORD

Audience du mercredi 16 mai

Présidence de M. le conseiller LEPOT. — Ministère public : M. DUHAMEL, substitut du procureur-général.

2e affaire. — **Affaire de mœurs**

Derycke est condamné à 20 ans de travaux forcés. Défenseur, Me Manesse.

3e affaire. — **Vol qualifié à Looberghe**

L'accusé Maximin Verschoore est peintre à Loon. Il comparait devant le jury, pour vol, et voici comment les faits se trouvent exposés par l'accusation :

Le 29 janvier, M. l'abbé Maes, desservant de la paroisse de Looberghe, s'est aperçu, en entrant le soir, dans sa chambre à coucher, que son secrétaire avait été forcé. On lui avait pris un billet de 100 fr. et 30 fr. en pièces de 5 fr.

Le vol a dû être commis entre deux heures et demie et trois heures trois quarts, pendant les vêpres. Le voleur a dû pénétrer par la porte du jardin qui n'est fermée que par une clinche. Il est entré ensuite dans le fournil, car le crochet fermant la porte de celui-ci avait été arraché. Il a traversé la cuisine et est arrivé ainsi à la porte de la chambre à coucher qui était ouverte. C'est alors qu'il força la serrure du secrétaire où la soustraction a été commise.

Or, un vol imputé à Verschoore avait eu lieu dans les mêmes conditions, deux ans auparavant, au préjudice du vicaire, dans la même maison.

Verschoore est venu à Looberghe, le 29 janvier. Il s'est informé de l'heure des vêpres. En partant de Loon, il ne paraissait pas avoir d'argent sur lui, tandis qu'il a payé des dettes à Looberghe et, le lendemain, a remis 45 fr. à sa femme, pour acquitter le loyer, en disant qu'il avait reçu cet argent chez un brasseur.

Interrogé sur la provenance de cette somme, il répondit également à la gendarmerie qu'il avait reçu 60 fr. de ce dernier, lequel déclara, au contraire, cette allégation fausse et ne rien devoir à Verschoore. Celui-ci serait même son débiteur de 8 fr.

L'accusé prétendit alors qu'il avait reçu la somme d'une cabaretière de Loon. Celle-ci lui ayant donné un nouveau démenti, il soutint enfin que c'était de l'argent qu'il avait économisé.

Des empreintes de pas avaient été relevées dans le jardin de M. Maes; elles avaient été faites par des chaussures sans clous.

Or, Verschoore avait été vu le 29 janvier, ayant aux pieds des bottines à élastiques. On lui demanda de les représenter ; il prétendit alors qu'il portait, ce jour-là, des souliers à gros clous et que ses bottines étaient détruites depuis longtemps.

Quand Verschoore est arrivé chez ses parents, le même jour, sa belle mère a été étonnée de le voir entrer par la porte de derrière : or, la maison est contiguë au presbytère. Il devait venir de chez un cabaretier et entrer alors par la porte de devant. Sa belle-mère lui en fit l'observation et il répondit qu'il venait d'un autre estaminet. Depuis, il nie cette circonstance et prétend être entré par devant.

Défenseur : Me Plouvier.

Audience du jeudi 17 mai

Présidence de M. le conseiller LEPOT

Ministère public : M. DE SAVIGNON, avocat général

Assassinat et vol à Villereau-Herbignies

Les accusés sont : 1° Jean-Baptiste Allion, manouvrier, âgé de 24 ans, né à Gommegnies, le 25 mai 1864 ; 2° Léonie Lenclu, femme Ravenel, ménagère, âgée de 38 ans, née à Villereau, le 11 avril 1850. Tous deux sont domiciliés à Villereau-Herbignies.

Les faits sont ainsi exposés par l'accusation

Philibert Durieux, âgé de 84 ans, habitait seul, depuis longtemps, une petite maison presque en ruines à Herbignies-Villereau, vers le centre du village. Il était veuf et, bien qu'il possédât une modeste aisance il vivait de la façon la plus misérable.

Les voisins entretenaient avec lui de bonnes relations : il voyait peu les époux Ramez, mais fréquentait journellement la veuve Lenclu et sa fille Léonie, femme Ravenel, âgée de 45 ans et mère de trois enfants de 10, 5 et 2 ans. Il était même assez généreux pour ces derniers dont la pauvreté était extrême et leur donnait fréquemment du pain, de la viande ainsi que de petits secours en argent. La femme Ravenel avait même pris l'habitude de lui porter chaque jour à soigner son plus jeune enfant pour lequel il avait une affection toute particulière.

On aperçut Durieux, pour la dernière fois, le 16 février dans l'après-midi. Le lendemain matin, il n'ouvrit pas sa porte et les volets restèrent clos. Vers le soir, ses parents et ses voisins commencèrent à s'inquiéter : Ce ne fut cependant que le 18, au matin, qu'on alla prévenir le maire et la porte de la maison fut enfermée.

Durieux était étendu tout habillé sur son lit, privé de vie. Ses traits étaient calmes, mais, autour du cou, une fine cordelette avait été violemment serrée. Un désordre extrême régnait dans toute l'habitation. Les paillasses du lit étaient éventrées, les armoires avaient été visitées et les cachettes où Durieux passait pour dissimuler son argent, avaient été fouillées. La bourse qu'il portait toujours attachée à son gilet, avait été arrachée des cordons qui la retenaient.

L'autopsie du cadavre, immédiatement pratiquée, ne tarda pas à fixer la conviction des magistrats instructeurs. Les poumons congestionnés au dernier degré, démontraient que la mort avait été déterminée par l'asphyxie. Le nœud coulant, serré autour du cou, et le sillon profond qu'il y avait creusé, indiquaient que cette asphyxie était due à la strangulation.

Or, il résultait, à l'évidence, de toutes les constatations faites et surtout de l'attitude et de la position du cadavre, que cette strangulation n'avait pu être volontaire. Elle était donc le résultat d'un crime et le vol qui l'avait accompagnée ou suivie en était le mobile.

Les soupçons ne tardèrent pas à se porter sur Allion, petit-neveu par alliance de Philibert Durieux. Depuis quelque temps, il ne travaillait plus régulièrement et se livrait presqu'uniquement à la contrebande. Chassé de chez sa mère, à la suite des violences qu'il exerçait envers les siens, il venait coucher, chaque soir, à Herbignies, dans un hangar que les époux Vinoix, ses anciens patrons, mettaient par pitié à sa disposition.

Le 15 février, revenant de Belgique avec un chargement de café, il avait été dépossédé par la douane et était rentré à Herbignies, dénué de ressources. Les époux Vinoix avaient même dû lui faire l'aumône de quelques sous, pour l'aider à subvenir à ses premiers besoins. Aussi leur étonnement fut-il extrême, quand, le 17 au matin, il vint acheter chez eux une doublure de pantalon et laissa voir sur lui un louis de 20 fr. et une pièce de 5 fr.

Peu de temps après, ils apprenaient l'assassinat de Durieux. Dès ce moment et sans qu'ils la communiquassent à personne, leur conviction était invinciblement faite et, pour eux, Allion était, sinon l'auteur, du moins le complice du crime. Il fut bientôt mis en arrestation et l'information ne tarda pas à relever contre lui des charges décisives.

Dureaux, quelque temps avant sa mort, avait, en présence de plusieurs personnes, acheté une pièce de drap à un marchand ambulant. Or, dans la matinée même du jour qui avait suivi le meurtre, Allion était allé porté ce coupon, avec la doublure achetée chez les époux Vinoix, à un tailleur de Gommegnies-Carnoy, nommé Garin, pour que celui-ci en fit un pantalon.

L'accusé qui avait d'abord énergiquement nié toute participation au crime, et donné sur la provenance de son argent, des explications aussitôt démontrées mensongères, changea d'attitude quand cette charge grave lui fut opposée. Il raconta que le 16 janvier, vers 10 heures du soir, en passant dans la ruelle où demeurait Durieux, il avait vu sortir de la maison le nommé Ravenel. Celui-ci lui avait alors offert l'étoffe de pantalon qu'il avait achetée pour 3 fr.

Ravenel, immédiatement recherché, prouva sans peine que le 17, à cette heure, il était couché chez son patron, le sieur Gérard, à Potelle. Enfin, vaincu par l'évidence, l'accusé se décida à entrer dans la voie des aveux.

Depuis longtemps, sa tante, la femme Ravenel, sœur utérine de sa mère, lui avait parlé du projet qu'elle avait formé de tuer Durieux pour le voler. Il avait toujours repoussé les propositions quand le 16, à midi, il s'était rendu chez elle. Il était, à ce moment à bout de ressources. Elle revint à la charge, usant de l'ascendant qu'elle avait sur lui et menaçant même, s'il ne voulait pas « faire le coup » de le faire avec « le boiteux ». Cette fois encore, Allion sortit sans lui donner de réponse ; mais le soir, il revint chez elle entre 6 et 7 heures. Sa résistance était vaincue et ils tombèrent rapidement d'accord sur les détails de l'exécution.

La femme Ravenel se rendit d'abord seule chez Durieux, comme pour y aller chercher son enfant, ainsi qu'elle le faisait chaque soir. Elle s'assit à côté de celui-ci, près du poêle. Pendant ce temps, Allion qui avait pris la précaution de se noircir le visage pour éviter, le cas échéant, d'être reconnu, guettait, au travers de la porte, l'occasion favorable pour entrer sans exciter l'attention de Durieux.

Quand il crut le moment venu, il entra sans bruit et alla se cacher derrière le lit, à côté d'un tas de charbon. Durieux très-sourd ne l'avait pas entendu et lui tournait le dos.

Tout-à-coup, sur un signe de la femme Ravenel, il se jeta sur le vieillard, le précipita à terre, lui passa au cou le nœud coulant dont il s'était muni et l'étrangla. Pendant ce temps, la femme Ravenel s'était agenouillée sur lui, pour l'empêcher de se débattre. Il ne tarda pas à rendre le dernier soupir, sans faire un mouvement, sans pousser un cri.

Les accusés le portèrent ensuite sur le lit, donnèrent au cadavre une position naturelle et lui enveloppèrent le cou d'un foulard, pour dissimuler la ficelle. La femme Ravenel arracha la bourse arrachée au gilet et, séance tenante, fit le compte de ce qui leur revenait à chacun, 25 fr. en monnaie d'or et d'argent. Ils fouillèrent alors l'armoire et les meubles et dérobèrent un sac de farine, un litre de pétrole, une chemise et l'étoffe de pantalon.

Allion sortit le premier et porta ces objets chez sa tante. Celle-ci ne vint le rejoindre qu'un quart d'heure après, avec son petit enfant, témoin muet du crime. Ils firent alors le partage du butin. A Allion échurent l'étoffe et la chemise ; le pain et la farine furent pour la femme Ravenel.

Après avoir, pendant un certain temps, nié l'accusation portée contre elle par Allion, cette dernière, démentie par son propre fils de 10 ans qui avait entendu les préparatifs et vu une partie de la scène, finit par reconnaître qu'elle avait, en effet, assisté à l'assassinat. Elle prétendit qu'il avait été commis par Allion seul et qu'elle n'avait fait qu'en partager avec lui le produit : L'accusation repousse ce système et articule la participation directe de la femme Ravenel à l'attentat criminel.

Les renseignements sur les accusés leur sont défavorables. Brutal et paresseux, Allion ne vit que de la contrebande. La femme Ravenel est moins bien notée encore. Elle a contraint son mari par la violence de son caractère et son inconduite, à abandonner le domicile conjugal. Le vol, le maraudage et la fraude sont ses moyens d'existence.

NORD

Nos représentants au Parlement. — Voici le vote des députés du Nord sur les divers amendements relatifs aux maïs étrangers et à l'ensemble de la loi relative aux droits sur les maïs et les alcools.

1° Sur l'amendement exemptant les maïs employés aux usages agricoles. Ont voté contre : MM. Baucarne-Leroux, Bergerot, Dejardin-Verkinder, de Frescheville, Jonglez, Maxime Lecomte, Lefèvre-Pontalis, Le Gavrian, Lepoutre, Le Roy, de Martimprey, Léon Maurice, Joseph Morel, Plichon, Trystram.

N'ont pas pris part au vote : MM. le général Boulanger, Pierre Legrand et des Rotours.

2° Sur l'amendement portant exemption des maïs et farines de maïs, même vote pour, de la part des députés précédents; mêmes abstentions.

3° Sur l'ensemble de la loi relative aux droits sur les maïs et les alcools. Ont voté pour: MM. Baucarne-Leroux, Bergerot, Desjardins-Verkinder, général de Frescheville, Jonglez, Maxime Lecomte, Lefèvre-Pontalis, Le Gavrian, Lepoutre, Leroy, de Martimprey, Léon Maurice, Joseph Morel, Plichon et Trystram.

N'ont pas pris part au vote : MM. Boulanger, Pierre Legrand et des Rotours.

Anzin. — M. A. Langlois, ingénieur, adresse au rédacteur en chef de la *Lanterne* la lettre suivante :

« Monsieur.

» Je lis dans la *Lanterne* du mardi 15 mai 1888, sous le titre : « Une tentative criminelle » (les énergumènes ferrystes), le récit d'un incident qui s'est produit sur la place d'Anzin, le dimanche 13 mai, lors de la réception du général Boulanger.

» Etant personnellement visé dans cet article, je compte sur votre loyauté pour l'insertion des quelques rectifications qui suivent :

» Parmi les sept jeunes gens qui se trouvaient aux fenêtres de la maison portant le n° 89 de la place d'Anzin, un seul est étranger, très français ce cœur du reste, et il s'est *abstenu de toute manifestation*. Les six autres, dont je suis, et parmi lesquels trois ont sifflé, sont *des Français* et ont satisfait aux obligations du service militaire ; deux d'entre eux sont officiers de réserve. Le commissaire de police d'Anzin peut en témoigner.

» Nous n'avions préparé aucun projectile, nous n'avons rien jeté de nos fenêtres. Nous n'avons eu à aucun moment l'intention de tirer sur le général, pas plus que sur les personnes quil'accompagnaient. MM. Laguerre, Vergoin et plusieurs autres amis du général, qui de leur voiture nous ont interpellés, le général lui-même, reconnaîtront, je n'en doute pas, que si nous avons sifflé avec des clefs, *au moment de leur passage comme c'était leur droit*, nous ne les avons jamais menacés de revolvers.

» Nous ne sommes pas partisans de M. Ferry, nous ne sommes pas opportunistes.

» Je passe sous silence les insultes et les menaces d'une foule surexcitée et très agressive, pendant notre séjour dans la maison et pendant notre descente à Valenciennes, et auxquelles il n'est fait aucune allusion dans votre article.

» Veuillez agréer, monsieur, l'assurance de ma parfaite considération.

» Signé : A. LANGLOIS,
» Ingénieur français
» (Régiment d'artillerie stationné à La Fère). »

» Anzin, le 15 mai 1888. »

Une grève à Blanc-Misseron. — Les laminoirs qui avaient cessé le travail samedi pour réparations à faire, n'ont repris lundi matin que pour la matinée. Les puddleurs, mécontents du salaire payé par journée, ont refusé tout travail lundi à midi. Ils réclament une augmentation de prix de la journée.

Les feux des fours sont éteints. Les ouvriers sont rentrés chez eux en attendant satisfaction.

Mardi matin, l'un des propriétaires de l'usine, M. Curicque, est arrivé à l'établissement et après avoir fait former le cercle aux ouvriers qui travaillaient encore, il les a exhortés à la patience, leur promettant une augmentation de salaire, aussitôt que la situation commerciale des laminoirs serait devenue plus brillante.

L'un des auditeurs, au nom de tous, a pris la parole et a promis à M. Curicque la reprise immédiate du travail. Aucun des ouvriers lamineurs et puddleurs, payés à 6 francs par journée et qui réclament 2 francs d'augmentation, n'était présent.

On ne sait pas si ces derniers auront foi dans les promesses de M. Curicque, comme leurs camarades.

En attendant, les fours sont toujours éteints.

Dunkerque. — *Nécrologie.* — Le corps consulaire de notre ville vient de perdre un de ses membre les plus dévoués, M. Louis Debaecque, enlevé hier à l'affection de tous ceux qui l'entouraient.

M. Louis Debaecque succéda à son père dans le vice-consulat de Russie le 20 février 1863, fut nommé consul de Costa-Rica le 1er juillet de la même année et consul du Perou par intérim le 2 juillet 1881.

M. de Baecque qui appartient à une vieille et très estimée famille de Dunkerque, ne comptait que des amis; excellent caractère, joint à un esprit très dévoué, il avait su se concilier les sympathies de tous ceux qui l'approchaient; puissent les regrets unanimes qui ont accueilli la nouvelle de cette mort être une faible consolation à la famille du défunt.

PAS-DE-CALAIS

Sac d'un cabaret à Lillers. — Une affaire des plus graves a mis Lillers en émoi, dimanche matin, vers sept heures. Deux individus, dont l'un est connu et ne tardera pas à être arrêté, sont entrés dans le cabaret Cassel, promenade du *Brûlé*, et se sont jetés sur le débitant et sa femme, qu'ils ont roués de coups. Un jardinier, Delassus, qui avait voulu intervenir, a été étourdi et assez grièvement blessé par un violent coup de bouteille sur la tête. Les agresseurs ont démoli les fenêtres du cabaret et ont disparu.

BELGIQUE

Mouscron. — *Affaire du faux cachet.* — Dans son audience d'hier le tribunal correctionnel de Courtrai a encore remis l'affaire du faux cachet au 7 juin prochain. C'est la troisième fois. Les juges ne voient-ils pas clair dans cette « bouteille à encre » ou Mouscron est-il condamné à voir les dossiers de cette affaire moisir dans les cartons et définitivement écartée du rôle ?

Tant il est vrai que tout ce qui concerne ces élections doit trainer en longueur.

Chambre des représentants. — La Chambre a terminé mercredi, la discussion de la loi sur la libération et la condamnation conditionnelles, après un débat essentiellement juridique, auquel ont pris par MM. Lejeune, Woeste, Thonissen et Anspach. Cette loi a été voté.

Le projet primitif du gouvernement est sorti triomphant de ce débat. La Chambre en a amendé seulement l'article 1er relatif à la libération conditionnelle, en ce sens que les condamnés ayant accompli le *tiers* de leurs peines (et non la *moitié*) pourront être l'objet de cette mesure pénitentiaire.

La Chambre a ouvert ensuite le débat sur les travaux publics à imputer sur ressources extraordinaires et a décidé qu'elle siègera tous les jours à une heure, samedi inclusivement, jour de clôture de la session parlementaire.

M. Pirmez a commencé un assez long discours sur la situation financière belge, depuis 1830 jusqu'à nos jours.

Il a spécialement critiqué l'augmentation croissante de la dette, qui s'élève, hélas ! à près de 2 milliards.

Il achèvera ce discours demain.

Le directeur du théâtre l'Alhambra de Bruxelles a été déclaré en faillite mercredi par le tribunal de commerce.

Pour l'Amérique ! — Le jour de l'Ascension, à midi, la première colonie belge, destinée au Brésil est partie d'Anvers à bord du steamer *Hipparchus*. Elle se compose d'un contingent de 150 personnes, formant une vingtaine de familles, et va s'établir à Porto-Feliz, province et diocèse de Saint-Paul, dans un territoire exceptionnellement favorable, habité déjà par d'autres colons, et où trois mille hectares d'excellentes terres sont mis à leur disposition par le gouvernement.

Elle est dirigée par l'abbe Vanesse, missionnaire apostolique, natif de Roux, près Charleroi, qui s'est consacré avec un zèle admirable à ce premier établissement, et qui retourne au Brésil avec sa mère et tous les siens, pour se vouer exclusivement à cette œuvre religieuse et nationale.

Ce premier convoi est une tête de colonne et sera suivi de plusieurs autres. Les membres qui le composent sont d'honnêtes gens possédant tout un capital. Ils emmènent avec eux des maisons en fer. Le départ s'est effectué avec beaucoup d'entrain. Ils ont quitté le port pleins d'énergie et de confiance.

Ce départ a été beaucoup remarqué à cause du grand nombre de Belges qui s'embarquaient à la fois.

Terrible malheur à Anvers. — Un enfant de 8 ans a eu, lundi, les deux bras emportés par une locomotive lancée sur la voie d'évitement le long du Rupel, à Anvers.

Une instruction est ouverte par la police pour déterminer les responsabilités dans cet effreux accident.

Nomination ecclésiastique. — M. de Roubaix, curé d'Auvsing, est nommé doyen à Soignies.

ETAT-CIVIL. — ROUBAIX. — *Déclarations de naissances du 16 mai.* — Jeanne Caron, rue Lacroix, 31. — [illegible] — Marguerite Duriez, rue du Tilleul, cour Degand, 9. — Prosper Vanlaer, rue de Rome, cour Parent, 12. — Jean Vancalbergh, rue d'Alma, cour Lefebvre, 14. — Jules Herteler, rue du Tilleul, cour Jovenel, 4 — Charles Willems, rue du Tilleul, cour Wailly, 7. — Laure Dhondt, rue Turgot, 194. — Julienne Martin, rue Decrême, cour Degrieck, 8 — Rachel Gossens, rue Meyerbeer, 38 — Georges Dujardin, rue Decrême, cour Cormoran, 6. — Henri Masquelier, rue Bernard, 37. — Joseph Michel, rue de Mons, maisons Gerard, 4. — Arthur Verschoore, rue de Tournay, maisons Gérard, 5. — Paul et Albert Joiris, jumeaux, rue de l'Industrie, 50. — Germaine Lelong, rue Blanche-Hôtel-Dieu. — Marie Moerman, rue Blanchemaille, Hôtel-Dieu. — Emile Verhaere, rue Plutarque, 20. — *Mariages.* Alfred Vesters, 33 ans, employé au bureau des travaux municipaux, et Marie Jouck, 20 ans, sans profession, Grande-Rue, 45. — Auguste Dobie, 45 ans, journalier, rue Sainte-Elisabeth, 17, et Justine Liagre, 46 ans, journalière, rue Sainte-Elisabeth. — *Déclarations de décès du 16 mai.* — Joséphine Dubrule, 58 ans, ménagère, rue de Choiseul, fort Mulliez. — Caroline Cattiaux, 4 mois, rue de France, cour Chevalier, 2. — Marie Bauten, 38 ans, ménagère, rue des Longues-Haies, cour Jenart. — Ide Coucke, 11 ans, rue des Filatures, 43. — Deborgher, présenté sans vie, rue de l'Ommelet, 153. — Arthur Dufermont, 2 ans, boulevard de la République, 5.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du 16 mai.* — Arthur Demet, rue de Gand. — Henri Favorel, à la Marlière. — Marceau Dumortier, au Hallot. — Marie Decoopman, rue du Midi. — Philomène Vanhoorne, rue de la Latte. — Jules Delemarle, à l'Epinette. — *Mariages* — Arthur Dumoulin, 24 ans, sans profession, et Léonie Vandamme, 19 ans, sans profession. — Urbain Delahoutre, 29 ans, employé de commerce, et Philomène Dumortier, 20 ans, sans, profession. — *Déclarations de décès du 16 mai.* — Marie Watteau, 82 ans 6 mois, sans profession, rue de la Croix-Rouge. — Jean-Baptiste Lamblin, 44 ans, sans profession, Place Leverrier. — Hortense Buron, 2 ans 2 mois, rue de Menin.

Convois funèbres & Obits

Les amis et connaissances de la famille Ferdinand BULTEAU-GRYMONPREZ qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Augustine-Zénaïde-Adèle-Rose-Flore GRYMONPREZ, décédée à Roubaix, le 15 mai 1888, dans sa 39e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le jeudi 17 courant, à 8 heures, aux Vigiles, qui seront chantées le même jour, à 6 heures, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le vendredi 18 dudit mois, à 9 heures 1/2, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Pellart, 31.

Les amis et connaissances de la famille BERNARD-MOLMANS qui par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Adolphe-Désiré-Joseph BERNARD, médecin, décédé à Roubaix, le 16 mai 1888, dans sa 46e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le vendredi 18 courant, à 9 heures, aux Vigiles qui seront chantées le même jour, à 6 heures, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le samedi 19 dudit mois, à 9 heures 1/2, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de la Rondelle, 4.

Les amis et connaissances de la famille FLOREZ-SAMAIN qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Frédéric FLOREZ, décédé à Tourcoing (Blanc-Seau), le 16 mai 1888, dans sa 60e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le vendredi 18 courant, à 9 heures, en l'église Saint-Eloi, à Tourcoing. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de l'Eglise, 24.

UNE AFFAIRE MYSTÉRIEUSE

Paris, 16 mai. — Dans le courant du mois de mars dernier, Mme Oudin, employée chez M. Buzelin, architecte à la Varenne-Saint-Hilaire, écrivit à la préfecture de police pour signaler la disparition de son mari, le nommé Etienne-Ambroise Oudin, âgé de soixante-trois ans, né à Mertrad (Haute-Marne), employé depuis plusieurs années comme surveillant des balayeurs de la ville de Paris (10e arrondissement), demeurant rue du Faubourg Saint-Martin, 175

M. Goron prescrivit des recherches qui, tout d'abord, n'aboutirent pas à un résultat. Mais, il y a quelques jours, l'agent chargé de recueillir des renseignements sur cette disparition a rapporté ce qui suit :

Vers la fin de février, le sieur Oudin est allé trouver sa femme à la Varenne-St-Hilaire et lui a annoncé qu'un nommé Mathelin, dit Lacaillotte, ouvrier maçon, logeant en garni rue Ste-Marguerite, n° 26, lui avait trouvé aux environs de Meaux, une place avantageuse; mais pour l'obtenir, il fallait verser un cautionnement de 500 fr. La femme Oudin a dissuadé son mari d'accepter la combinaison de Mathelin, mais ce dernier est revenu à la charge, si bien qu'Oudin s'est décidé, le 8 mars dernier, à retirer de la caisse d'épargne une somme de 500 fr., et muni de cette somme, il est parti avec son compatriote, après avoir dit à son concierge qu'il rentrerait dans deux jours. Depuis ce moment il n'a pas reparu.

La sûreté a également appris que le soir du jour où Oudin s'était éloigné en compagnie de Mathelin, ce dernier était rentré à son logement de la rue Sainte-Marguerite et qu'il a payé à son logeur une somme de 160 francs qu'il lui devait depuis longtemps; il est établi également que, pendant les trois ou quatre jours qui ont suivi la disparition d'Oudin, Mathelin a dépensé plusieurs centaines de francs avec des filles : il a, de plus, acheté une malle, des vêtements et des chemises.

Or, quelques jours avant le départ d'Oudin, cet individu était sans ressources et il avait été obligé pour donner satisfaction à son logeur qui le pressait d'acquitter une dette ancienne, de lui remettre un effet souscrit, disait-il, à son profit, par un de ses anciens patrons et dont la signature est reconnu fausse aujourd'hui.

On a naturellement conclu de ces faits que Mathelin avait assassiné. Oudin et s'était emparé de la somme de 500 francs qu'il avait sur lui.

Mathelin, recherché aussitôt, a été arrêté hier soir, et conduit devant M. Goron, chef de la sûreté. Aux premières questions qui lui ont été posées sur la disparition d'Oudin, Mathelin s'est troublé, puis il s'est remis et il a répondu au sujet des dépenses qu'il avait faites, qu'il avait placé 450 francs chez un sieur Vautier, un de ses amis, et que ce dernier lui avait apporté de l'argent dans la soirée du 8 mars dernier, afin qu'il pût payer son logeur.

Sur cette affirmation, Vautier a été recherché. Tout d'abord cet individu a prétendu à M. Goron que Mathelin lui avait remis de l'argent en novembre 1887 ; mais, interrogé habilement, il a fini par avouer que c'était en effet le 8 mars, dans la soirée, que Mathelin était venu lui apporter 230 francs chez lui ; il a même declaré que ce dernier qui paraissait très ému, l'avait pressé de lui rendre cette somme deux ou trois jours après, en présence du logeur ; il a ajouté encore que, trouvant suspectes les allures de Mathelin, il lui avait restitué la somme le soir même du dépôt.

M. Goron a fait rechercher les filles qui étaient en compagnie de Mathelin, le soir de la disparition d'Oudin ; il a été assez heureux pour les retrouver. Ces filles ont déposé que Mathelin avait dépensé une somme de deux cents francs environ dans des restaurants situés autour des Halles. D'autre part, Mathelin ayant nié avoir promis une place à Oudin, des personnes sont venues le contredire sur ce point, en affirmant qu'il lui en avait effectivement proposé une. La Sûreté pense que Mathelin, après avoir assassiné Oudin, a jeté le cadavre dans la Seine où l'a enterré.

M. Guillot, juge d'instruction, qui est maintenant chargé d'instruire l'affaire, a envoyé des instructions aux procureurs des villes avoisinant Paris pour qu'on fasse des recherches à cet égard. Mathelin est au Dépôt. Cet individu a été déjà condamné pour vol.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Un maire assassin. — Vingt-quatre mille francs ou je vous tue. — A coups de bâton. — Un spectacle horrible. — Descente du parquet. — Arrestation de l'assassin.

Abbeville, 17 mai. — Une tentative d'assassinat a été commise, dimanche soir, dans la commune de Bussus, sur la personne de Mlle Carette, propriétaire, âgée de cinquante-deux ans. L'assassin, le maire de cette localité, est le beau-frère de la victime.

Voici dans quelles circonstances s'est déroulé ce drame :

Mlle Carette, qui habite seule, avait pris l'habitude de faire coucher un de ses domestiques dans sa maison.

Dimanche dernier, le domestique, voulant aller à la fête d'Yaucourt, village situé à quatre kilomètrer de Bussus, dit à sa patronne, avant de partir, qu'il ne rentrerait qu'à minuit.

Celle-ci pria une demoiselle de vouloir bien coucher chez elle afin de ne pas être seule.

Elle rentra vers neuf heures et demie, accompagnée d'une dame chez qui elle avait passé la soirée.

La dame partie, elle attendit, pour se coucher, que la demoiselle qui lui avait promis de passer la nuit chez elle arrivât.

Vers dix heures, elle entendit sonner à la porte cochère, seule porte d'entrée de la ferme.

Elle demanda :

— Qui va là ?

— C'est moi, Carette, lui fut-il répondu.

Quoiqu'elle eût des motifs pour craindre son beau-frère, avec lequel elle avait souvent des discussions d'intérêt, Mlle Carette lui ouvrit.

Celui-ci traversa la cour avec elle et entra dans l'appartement, qui se trouve au rez-de-chaussée.

A peine entré, Carrette dit à sa belle-sœur :

— Vous allez me donner immédiatement vingt-quatre mille francs, sinon je vous tue !

Et ce disant, il agita un énorme gourdin.

Mlle Léontine Carette lui répondit : « Tuez-moi si vous voulez, mais vous n'aurez rien ». Aussitôt le maire lui asséna au-dessus de l'œil gauche un coup de bâton qui la fit rouler à ses pieds. Elle s'écria : « Grâce ! laissez-moi; je ne dirai rien; tenez, voici mes clefs et prenez l'argent. » Et elle lui jeta ses clefs.

Mais, ivre de rage, Carette continua à frapper sa victime, qui alors perdit connaissance.

En rentrant, vers minuit, le domestique se heurta dans la première pièce contre le corps de sa maitresse, gisant étendu par terre et baignant dans son sang.

Mlle Carette râlait et l'on put croire tout d'abord qu'elle n'en reviendrait pas.

La gendarmerie et le parquet furent immédiatement prévenus.

Hier matin, M. Dagoury, procureur de la République, et M. Aubron, juge d'instruction, accompagnés d'un médecin, se rendirent à Bussus pour les constatations légales.

Mlle Carrette, qui jusqu'alors était restée dans un état de prostration complet, reprit connaissance et put désigner son assassin, qui n'est autre que M. Carette, maire de Bussus.

M. Carette a été immédiatement arrêté et écroué à la prison d'Abbeville.

Ce misérable, âgé de cinquante-cinq ans, est marié. Il a un fils et une fille.

Bien que très grave, l'état de Mlle Carette n'est cependant pas désespéré.

Une alliance entre le Montenégro et la Russie

Vienne, 17 mai. — Le bruit courait hier soir, à Vienne qu'un traité d'alliance venait d'être signé entre le Montenegro et la Russie. En cas de guerre, le Montenegro enverrait 30,000 hommes en Bosnie.

BIBLIOGRAPHIE

LE R. P. MATIGNON ET SES « FAMILLES BIBLIQUES ». — C'est un ouvrage bien remarquable que *Les Familles bibliques*, du R. P. Matignon, l'éminent religieux que la chaire chrétienne et la littérature catholique connaissent si avantageusement. Et le cinquième volume qui vient de s'y ajouter : *Les Machabées*, est bien certainement encore plus beau que ceux qui l'ont précédé.

Les Machabées figurent nominativement parmi les divers livres de la Bible. *Ils ont l'honneur* de clore, sous ce nom, les pages sacrées de l'Ancien Testament. Or, il semble que cette circonstance a renouvelé le souffle, l'éloquence de l'auteur : tout est plus jeune, plus viril dans ce nouveau volume.

Aux scènes paisibles de la vie d'intérieur que vient de nous présenter *la Famille de Tobie*, succèdent ici des tableaux d'une autre nature, c'est encore l'héroïsme, mais sous une autre force; c'est encore la famille, mais transportée sur la place publique ou sur les champs de bataille, pour payer à Dieu et au pays le tribut qu'elle leur doit. Les applications à notre temps sont frappantes :

On fait de tous côtés la guerre à la foi religieuse : le *saint vieillard Eléazar* et les *sept jeunes frères martyrs* nous montrent, par leur exemple, que nous devons, au besoin, mourir pour elle.

Dans *Mathatias*, qui se souleva pour affranchir son pays, nous trouvons un admirable type du patriote; à cette occasion le P. Matignon nous trace un magnifique portrait du héros au point de vue humain, et au point de vue chrétien.

Judas Machabée, c'est l'homme providentiel, marqué de l'action de Dieu sur lui, avec lui, contre lui quand sa mission a pris fin. Qui donc aujourd'hui, chez nous, ne parle de sauveur national ?

Son frère *Jonathas*, qui lui succède, vaillant et méritant comme lui, ne touche en rien à l'ordre de choses qui ont donné à la nation gloire, succès, prospérité. Quelle leçon pour les turbulents réformateurs du jour !

Simon, son autre frère, plein des mérites et des qualités de ses aînés, s'est toujours effacé, toujours éclipsé devant les honneurs et les grandeurs, pour leur en laisser tout l'éclat; mais, l'heure venue de se montrer, d'agir à son tour, il se montre et agit ! Ah ! si les ambitieux et les insatiables mettaient un frein à leurs appétits désordonnés ! Si les modestes et les dignes savaient, voulaient aussi se lancer à l'heure de l'action !

On le voit à ces traits, ce cinquième volume des « *Familles Bibliques* » présente, à l'heure actuelle, un intérêt tout particulièrement instructif, saisissant. Rempli de guerres et de bataille, un souffle de patriotique enthousiasme respire d'un bout à l'autre de ses pages. Chefs et soldats, tous sont des héros, et leur imitation ne peut qu'en faire d'autres !

1 beau volume in-12 de 400 pages. Prix : 3 fr. — Adresser les demandes à M. Victor Palmé, 76, rue des Saints-Pères, Paris.

NOTA. — Les quatre volumes précédents sont intitulés : *les Familles patriarcales, la Famille en Israël, la Maison de David, Familles de Tobie et de Job.* Même format et même prix, soit 3 fr. le volume.

AUX

Fabriques Parisiennes

16, Rue du Vieil-Abreuvoir, 16

ROUBAIX

MAISON A REMIREMONT (Vosges), 35, Grande-Rue
MAISON A PARIS, Rue de la Jussienne, 11

SPÉCIALITÉ DE BLANC

Trousseaux et Layettes

OUVERTURE DE LA SAISON D'ÉTÉ

Grande mise en vente de modèles nouveaux pour enfants, tels que :

Robes, Douillettes, Tabliers, Pelisses et Robes de baptême, etc.

RIDEAUX EN TOUS GENRES
LINGE DE TABLE
CHOIX CONSIDÉRABLE

DE LINGERIE FINE

GRAND ASSORTIMENT DE

DRAPS & TAIES

brodés à la main

Spécialité de Broderies

en tous genres

de garnitures et Bandes brodées sur toile

pour chemises

Dépôt de Toiles des Vosges

Blanchies sur pré, en toutes largeurs, garanties à l'usage.

PRIX EXCEPTIONNELS

GRAND CHOIX D'ARTICLES
POUR 1re COMMUNION

Chiffres et Broderies à façon

Maison reconnue depuis de longues années pour offrir les plus grands assortiments, vendre le meilleur marché et entièrement de confiance.

PRIX-FIXE *marqué en chiffres connus*

16867

SI VOUS DIGEREZ MAL

si vous avez des **Pesanteurs, Aigreurs, Pituites, Crampes d'Estomac, Coliques, Vomissements**, etc., adressez-vous à **M. RAMOGNINO** qui a obtenu des milliers de **cures de Gastralgies et Dyspepsies**, maladies réputées incurables, dont seul triomphe son système; viennent d'être guéris : MM. Belveau, à Montereau; Cecchi, à la Ferté-Alais; Deutseplé, à Elbeuf; Jacotin Henriet, à Sechault; Mme Lecomte, à Limay; Arthur Richard fils, à Mulhouse, etc. — N'hésitez plus ; écrivez à **M. RAMOGNINO**, *Dr de l'Institut Humanitaire de Marseille*, qui envoie ses conseils gratuitement.

16935

LE MASSON
Dentiste Expert
Dents et Dentiers perfectionnés
Rue de l'Espérance, 6, Roubaix

MÉDECINE *Maladies* de la *Gorge*, de la *Voix* et de la *Bouche*, effets pernicieux causés par le traitement *mercuriel* et le *tabac*. — Faites usage des **Pastiles de Dethan**, au sel de Berthellet. La boîte, **2 fr. 50.**

Maladies de l'*estomac* et des *intestins, digestions pénibles, manque d'appétit, aigreurs, renvois, vomissements, diarrhée, coliques*, etc. — Faire usage des **Pastilles** et des **Poudres de Paterson**, au bismuth et magnésie. — Pastilles **2 fr. 50**; Poudres : **5 fr.**

Appauvrissement du sang, faiblesse de tempérament, manque d'appétit, fièvres, maladies nerveuses. — Faites usage du **Vin de Bellini** au quinquina et colombo, *fortifiant, digestif, fébrifuge* et *anti-nerveux*, il est recommandé aux *enfants*, aux *femmes délicates* et aux *personnes affaiblies par l'âge*, la *maladie* ou les *fatigues de toute nature*. La bouteille **4 fr.**

DETHAN, pharm., 23, rue Baudin, à Paris et dans les principales pharm. de France. 1888

Maison A. BOUTRY
36, rue de l'Espérance, Roubaix
ENTREPRISE
de TRAVAUX PUBLICS & PARTICULIERS
Spécialement :
VOIRIE : Pavages, Sables et Graviers
Terrassements pour nivellements avec grand matériel
FOURNITURE ET POSE DE VOIES FERRÉES
BATIMENT : Couverture, Zinguerie et Plomberie
Réparations. Grande célérité

BULLETIN FINANCIER

Paris, 16 mai. — Le marché a eu encore aujourd'hui l'allure des jours précédents ; Lourdeur et hésitation au début et fermeté en cloture. Sur nos rentes c'est même une hausse assez importante qui l'a emporté.

Le 3 0/0 offre d'abord à 82,45 s'est graduellement relevé aussi bien qu'à terme qu'au comptant pour finir à 82.60. Le 4 1/2 est resté immobile à 105,70. Cette reprise de la rente a été motivée par la fermeté des fonds étrangers et surtout par la hausse du Panama que nous laissons à 357.

La liquidation de quinzaine n'a offert qu'un très médiocre intérêt. Les reports sont bon marché. Le Suez est à 2167. Le Foncier 1417. L'Italien est très bien tenu à 97.37. Le Hongrois 78 7/16; l'Extérieure 69 7/16. Les valeurs minières sont sans changements. Le Rio 512, la Tharsis 135, les métaux 807.

Le directeur-gérant : ALFRED REBOUX

Roubaix. — Imp. ALFRED REBOUX, rue Neuve 17